

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Source : arrêté du 23 novembre 1987 (dernière révision 12 mai 2019) relatif à la sécurité des navires, division 240 ; dispositifs de sécurité requis pour tout navire de plaisance **de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.**

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Contrôles et sanctions : Les autorités maritimes peuvent effectuer des contrôles pour vérifier la conformité des bateaux de plaisance en location. Des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-conformité.

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	ZONES DE NAVIGATION			
	Basique < 2 milles d'un abri	2 miles < navigation côtière < 6 milles d'un abri	6 miles < navigation Semi-hauturière < 60 milles d'un abri	Navigation Hauturière > 60 milles d'un abri
Équipement individuel de flottabilité (EIF) par personne embarquée	oui	oui	oui	oui
Dispositif lumineux	oui	oui	oui	oui
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	oui	oui	oui	oui
Dispositif d'assèchement manuel	oui	oui	oui	oui
Dispositif de remorquage	oui	oui	oui	oui
Ligne de mouillage	oui	oui	oui	oui
Annuaire des marées	oui	oui	oui	oui
Pavillon national (hors eaux territoriales)	oui	oui	oui	oui
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		oui	oui	oui
3 feux rouges à main de signalement		oui	oui	oui
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		oui	oui	oui
Cartes marines officielles		oui	oui	oui
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		oui	oui	oui
Description du système de balisage		oui	oui	oui
Radeau de survie			oui	oui
Matériel pour faire le point			oui	oui
Livre des feux tenu à jour			oui	oui
Journal de bord			oui	oui
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			oui	oui
Harnais et longe par navire pour les non-voiliers			oui	oui
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			oui	oui
Trousse de secours			oui	oui
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			oui	oui
Radiobalise de localisation des sinistres				oui

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

C : Conforme

NC : Non conforme

Bateau :	Référent / Date	
Zone de navigation basique < 2 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Équipement individuel de flottabilité (EIF) par personne embarquée		
Dispositif lumineux		
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		
Dispositif d'assèchement manuel		
Dispositif de remorquage		
Ligne de mouillage		
Annuaire des marées		
Pavillon national (hors eaux territoriales)		

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Bateau :	Référent / Date	
Zone de navigation 2 miles < navigation côtière < 6 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Équipement individuel de flottabilité (EIF) par personne embarquée		
Dispositif lumineux		
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		
Dispositif d'assèchement manuel		
Dispositif de remorquage		
Ligne de mouillage		
Annuaire des marées		
Pavillon national (hors eaux territoriales)		
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		
3 feux rouges à main de signalement		
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		
Cartes marines officielles		
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Bateau :	Page 1/2	Référent / Date
Zone de navigation 6 miles < navigation Semi-hauturière < 60 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Équipement individuel de flottabilité (EIF) par personne embarquée		
Dispositif lumineux		
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		
Dispositif d'assèchement manuel		
Dispositif de remorquage		
Ligne de mouillage		
Annuaire des marées		
Pavillon national (hors eaux territoriales)		
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		
3 feux rouges à main de signalement		
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		
Cartes marines officielles		
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Bateau :	Page 2/2	Référent / Date
Zone de navigation 6 miles < navigation Semi-hauturière < 60 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Radeau de survie		
Matériel pour faire le point		
Livre des feux tenu à jour		
Journal de bord		
Dispositif de réception des bulletins météorologiques		
Harnais et longe par navire pour les non-voiliers		
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers		
Trousse de secours		
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit		

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Bateau :	Page 1/2	Référent / Date
Zone de navigation Navigation Hauturière > 60 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Équipement individuel de flottabilité (EIF) par personne embarquée		
Dispositif lumineux		
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		
Dispositif d'assèchement manuel		
Dispositif de remorquage		
Ligne de mouillage		
Annuaire des marées		
Pavillon national (hors eaux territoriales)		
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		
3 feux rouges à main de signalement		
Compas magnétique (ou GPS en cötier)		
Cartes marines officielles		
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.

Fiche de vérification du matériel de sécurité pour les bateaux du boat club

Bateau :	Page 2/2	Référent / Date
Zone de navigation Navigation Hauturière > 60 milles d'un abri		
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ obligatoire à bord d'un bateau de plaisance en location	C / NC	Commentaires
Radeau de survie		
Matériel pour faire le point		
Livre des feux tenu à jour		
Journal de bord		
Dispositif de réception des bulletins météorologiques		
Harnais et longe par navire pour les non-voiliers		
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers		
Trousse de secours		
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit		
Radiobalise de localisation des sinistres		

Le référent est responsable de s'assurer que le bateau est équipé conformément aux exigences réglementaires. Il doit également informer le chef de bord qui loue le bateau sur l'emplacement et l'utilisation du matériel de sécurité à bord.